

Mairie de Camplong
10 Av Alexandre Piquet
34260 CAMPLONG

le 14 février 2017

Tel 04.67.23.90.67
Fax 04.67.23.99.38
camplong.mairie@wanadoo.fr
http://camplong34.fr

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le JEUDI 23 février 2017
à 18 heures 00
Salle de la Mairie

ORDRE DU JOUR

- **Choix du mode de gestion du Service Public de Distribution de l'eau Potable et lancement de la procédure.**
- **Mise en place de la commission « SAPIN » pour le suivi de la gestion du service public de distribution de l'eau potable.**
- **Création d'une ZAD (Zone d'Aménagement Différé)**
- **PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) décision sur le transfert de compétence.**
- **Cession des terrains des Charbonnages de France à la commune.**

Questions diverses

Travaux logements communaux

Le Maire



OSTE Bernard

COMMUNE DE CAMPLONG
Compte rendu du Conseil Municipal du
Jeudi 23 février 2017 à 18 h 00

Présents : COSTE Bernard, ADMANT René, VEISLINGER Gilbert, CORNET Jean Pierre, FABRE Marie José, PAYSAN Christophe, COMBETTES Alain, JOUCLA Katel, SAUVY Josette, BARRERE Paul,

Pouvoir :

Excusé : BARGUES Séverine

Secrétaire de séance : Monsieur ADMANT René

Convocation : 14 février 2017

- **Choix du mode de gestion du Service Public de Distribution de l'eau Potable et lancement de la procédure.**
Le conseil municipal a choisi de renouveler son contrat de délégation de l'eau potable par affermage. La procédure est en cours.
- **Mise en place de la commission « SAPIN » pour le suivi de la gestion du service public de distribution de l'eau potable.**
Le conseil municipal approuve la mise en place d'une commission composé de Monsieur le Maire COSTE Bernard, Madame FABRE Marie José, et Messieurs ADAMNT René, VEISLINGER Gilbert, CORNET Jean Pierre et GODIA Jean Jacques pour le suivi technique et administratif.
- **Création d'une ZAD (Zone d'Aménagement Différé).**
Sur avis des organismes associés à l'élaboration de notre PLU, la création d'une ZAD (Zone d'Aménagement Différé) a été proposée et acceptée par le conseil municipal.
- **PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) décision sur le transfert de compétence.**
Sur proposition de la Communauté Grand 'Orb, le conseil municipal accepte de repousser le transfert des compétences PLUI à une date ultérieure pour offrir les conditions les plus favorables à ce transfert.
- **Cession des terrains des Charbonnages de France à la commune.**
Devant les difficultés budgétaires de notre commune, le conseil municipal s'octroie un temps de réflexion supplémentaire pour prendre une décision définitive.
- **Projet parc photovoltaïque commune de Graissessac**
Le projet de parc photovoltaïque de Graissessac ne nous pose pas de problèmes majeurs, cependant nous sollicitons une entrevue pour plus amples explications quant à la gestion des eaux pluviales suite à tous les travaux envisagés. La commune de Camplong préférerait que ces eaux pluviales soient évacuées vers la commune de Graissessac. Si ces eaux sont dirigées vers Camplong nous aimerions que la réception dans l'Espace se face en aval et non en amont du village. Les inondations de fin 2014 sont encore dans nos esprits.

Questions diverses

Travaux logements communaux

Des travaux d'amélioration du chauffage du logement de Md CROUZET Simone ont reçus l'accord du conseil municipal.

L'ordre du jour épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Le Maire

COSTE Bernard.

